

## Le budget municipal

Chaque année, le conseil municipal vote le budget de la commune. La plus importante partie des recettes sert à faire fonctionner l'ensemble des services communaux. Le reste permet de programmer et de concrétiser les projets (bâtiments, équipements, voirie, etc...). L'argent provient des dotations de l'État, des impôts locaux et des subventions de différents organismes (Conseil Départemental, Etat, Conseil Régional...). Malgré la baisse des dotations d'État 3 constats peuvent être faits au vu du budget 2017 :

- l'Épargne brute\* se situe à un montant de 448 000 €.
- l'Investissement se situe à un bon niveau grâce notamment au soutien des partenaires institutionnels que sont la Région, le Conseil Départemental et l'Etat.
- La capacité d'emprunt de la commune reste intéressante malgré l'emprunt projeté en 2017 pour un montant de 340 000 euros.

-----Montant du budget 2017 : le budget primitif s'élève au total à 5 384 330 euros dont :

- 3 101 153 euros en section de fonctionnement
- 2 283 177 euros en section d'investissement

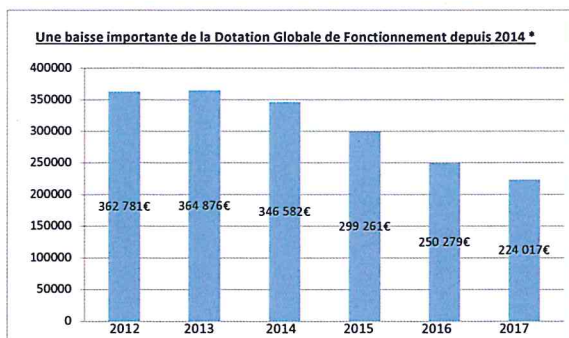
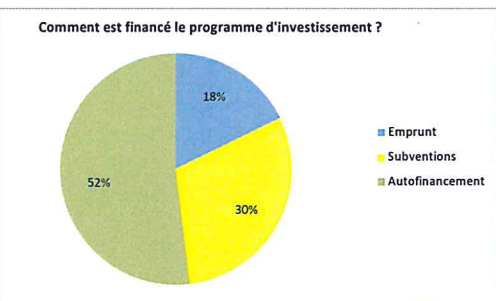
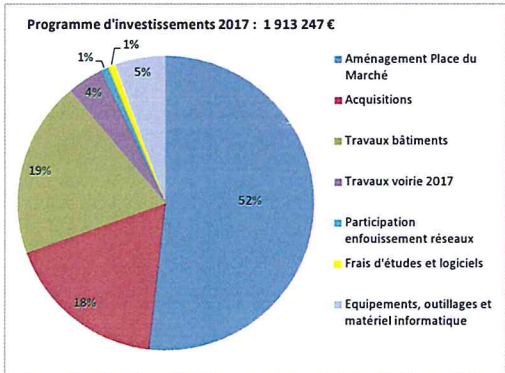
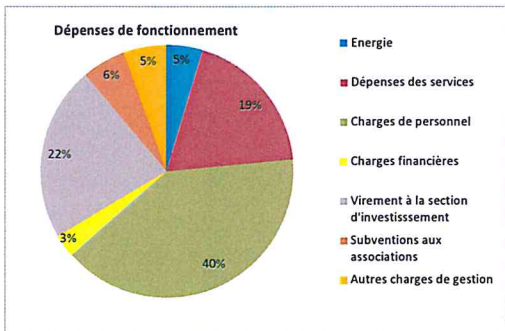
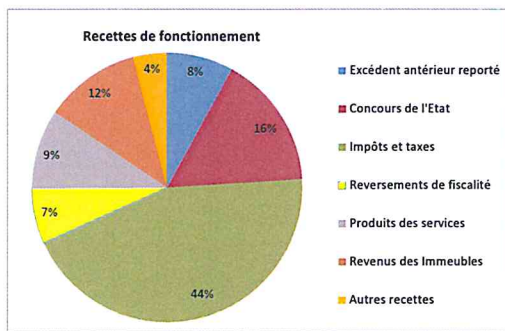
-----Les caractéristiques du budget :

- Maîtrise des charges de fonctionnement par une attention particulière portée sur l'évolution des charges de gestion courante.
- Maîtrise de l'endettement de la Ville.
- Maintien du niveau des subventions aux associations.
- Stabilisation des taux d'imposition (pas de hausse des taux d'imposition communaux depuis 2008).
- Poursuite des investissements avec des opérations structurantes telle que l'aménagement de la place du Marché pour lesquelles des subventions importantes ont été obtenues (Région, Etat, Conseil Départemental...), des investissements qui doivent conduire à améliorer le cadre de vie (réfection des voiries communales) et des travaux de rénovation de nos bâtiments communaux (Ecoles, Temple...)

\*Définition de l'Epargne brute : il s'agit du solde excédentaire de la section de fonctionnement qui va permettre à la commune de dégager un auto financement pour une partie des investissements projetés.

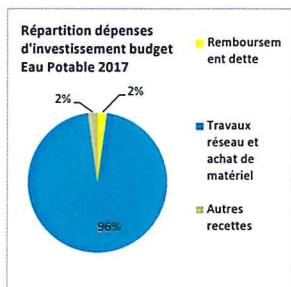
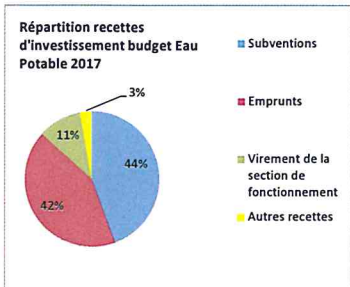
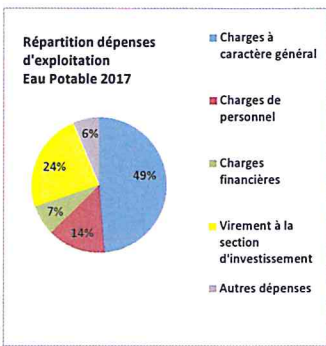
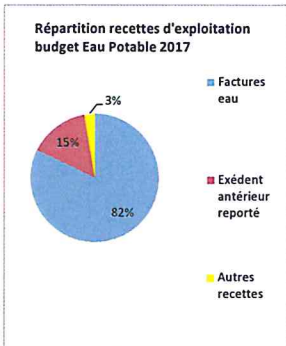
**1- Budget Commune 2017: principaux chiffres**

section de fonctionnement	3 101 153 €
section d'investissement	2 283 177 €
évolution des taux d'imposition	0,0% inchangés depuis 2008



\* : La dotation globale de fonctionnement (DGF) représente la participation de l'Etat au fonctionnement des collectivités territoriales. Cette recette constitue une part importante du budget des communes. Depuis 2014, dans le cadre de la contribution au redressement du Déficit Public les collectivités territoriales voient chaque année leur DGF baisser.

<b>1- Budget Eau potable 2017:</b>	
section d'exploitation	358 996 €
section d'investissement	804 996 €



<b>1- Budget Eaux usées 2017:</b>	
section d'exploitation	399 769 €
section d'investissement	244 768 €

